

# Séminaire prospectif

*Schéma de Cohérence Territoriale du Blésois*

Lundi 8 avril 2013

# Le SCoT en bref

## Qu'est ce que le SCoT ?

- Un schéma...** = un document prospectif qui fixe les grandes orientations pour les 10 à 20 ans à venir et donne un cadre aux documents d'urbanisme
- ... de cohérence...** = qui prend en compte et articule toutes les problématiques de l'aménagement du territoire (environnement, paysage, habitat, économie, déplacements, équipements...)
- ... territoriale** = à l'échelle d'un territoire de projet cohérent ("d'un seul tenant et sans enclave")

# Le contenu du SCoT

1

## Diagnostic

Etat des lieux  
(terrain, synthèse des études,  
investigations complémentaires...)

Synthèse des atouts et contraintes,  
marges de manœuvre

2

## Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Etabli à partir de scénarios

Exprime le **projet politique**  
du territoire

Enonce les **objectifs**  
**retenus**

3

## Document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Mise en œuvre du  
projet dans l'espace et  
dans le temps

Traduction des  
objectifs du PADD

Documents graphiques

Caractère opposable

# SCoT & développement durable

1. Le principe d'**équilibre** entre les espaces, suivant un principe de **consommation limitée des espaces** et de qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville
2. Le principe de **diversité des fonctions urbaines** et de **mixité sociale**
3. Le principe d'un **urbanisme respectueux de l'environnement**

# Les conséquences du Grenelle

- En plus des thématiques traditionnelles (population, habitat, économie, transports, équipements, environnement, paysage)...
- **...de nouvelles obligations pour la planification :**
  - Lutter contre l'étalement urbain (consommation limitée)
  - Prendre en compte la biodiversité (trame verte et bleue)
  - Contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'efficacité énergétique
  - Anticiper l'aménagement opérationnel durable
  - Organiser l'aménagement commercial
  - Articuler le développement du territoire avec la desserte par les transports collectifs et alternatifs à l'automobile

# Focus sur 2 objectifs incontournables

# 1- La consommation de l'espace

- Le diagnostic comporte une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années précédant l'approbation du schéma  
*(L122-1-2 du Code de l'urbanisme)*
- Le projet politique décliné dans le PADD doit définir des objectifs de « limitation de l'étalement urbain »  
*(L122-1-3 du Code de l'urbanisme)*

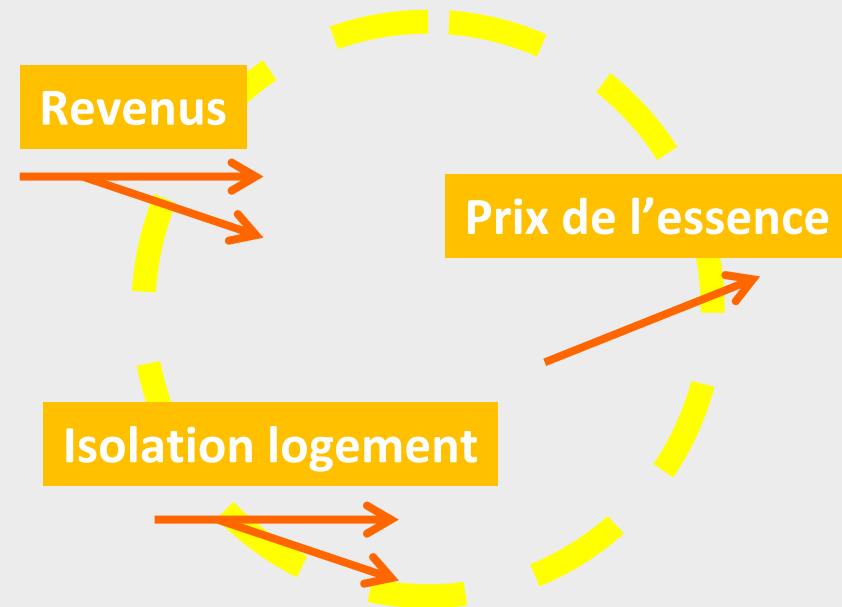


# 1- La consommation de l'espace

- Le DOO **doit arrêter des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace** et de lutte contre l'étalement urbain, qui **peuvent** être ventilés par secteur géographique (*L122-1-5 du Code de l'urbanisme*)  
Par exemple :
  - Définir des enveloppes foncières maximales (en hectare) pour les futures zones à urbaniser des PLU (par commune ou par groupement de communes)
  - Fixer des objectifs de densités minimales de logements (en logements/hectare) et d'activités économiques (en emplois/hectare) dans les projets

# 1- La consommation de l'espace

- La maîtrise de l'étalement urbain... un gage de qualité de vi(vr)e !
  - Réduction du temps « auto-mobilisé »
  - Maintien des poumons verts du territoire
  - Eloignement de la menace de précarité énergétique



## 2- La trame verte et bleue

- Un « **outil d'aménagement du territoire** » → constituer un réseau écologique cohérent permettant aux **espèces animales et végétales** de **circuler** et **d'assurer leur cycle de vie** :
  - **Réservoirs de biodiversité** : milieux écologiques les plus remarquables
  - **Corridors écologiques**: nature ordinaire, trames jardinées permettant les échanges entre les réservoirs

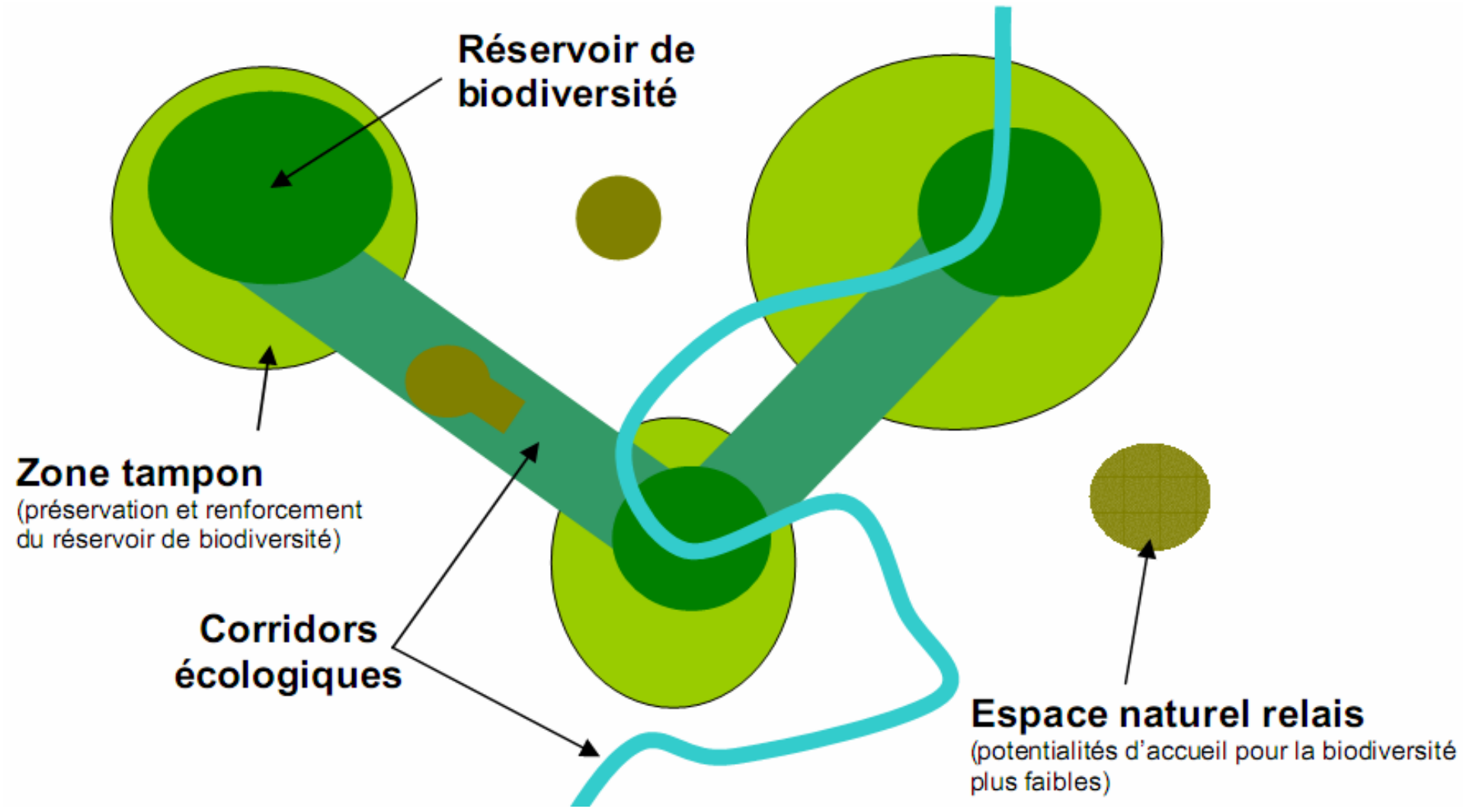


*Haies participant à l'identité du territoire*



*Sentier nature en ville – valorisation des vergers*

## 2- La trame verte et bleue



## 2- La trame verte et bleue

- Plus qu'une simple « **obligation** »...  
... une réelle **opportunité économique, sociale, paysagère, hydraulique...**
  - **L'épuration des eaux** : dégradation des substances dans l'eau (micro-organismes et plantes)
  - **Prévention des inondations** : zones humides tampons, gestion du ruissellement ...
  - **Paysages et cadre de vie** : bosquets, prairies, haies, fossés ; espaces d'activités de plein air (liaisons douces, aire de jeux, observation naturaliste, pêche...)
  - **Fonctions de production** : bois-énergie, bois d'œuvre d'essences nobles, apiculture...



*La filière bois-énergie*



*Exemple de gestion différenciée:  
la fauche tardive*

# Les défis du territoire

## Les défis

Un territoire « ligérien »

Un territoire « capitale »

Un territoire « de proximités »

Un territoire « sensible »

>> 4 défis transversaux

>> Pour chaque défi, 3 priorités travaillées en comité de pilotage

>> Pour chaque priorité, des leviers d'actions envisageables

# Le séminaire



# Travail en petits groupes

- Sur l'ensemble des défis
- Sur le choix d'une priorité par défi
- Pour élaborer un projet de territoire



# Les rôles au sein des groupes

- **Elu modérateur** : animation des débats
- **Autres participants** : avocats d'une priorité pour répondre au défi posé
- **Technicien** : prise de note, cadrage technique



# Le déroulement

- **Travail sur les défis** (en groupes)
  - Un territoire « capitale » – 20 min
  - Un territoire « ligérien » – 20 min
  - Un territoire « sensible » – 20 min
  - Un territoire « des proximités » – 20 min
- **Hiérarchisation des défis** (en groupes) – 10 min
- **Présentation des résultats** et vote (en plénière)
- **Présentation des hypothèses démographiques**
- **Vote** autour d'un verre

# Le travail en groupes

# Les scénarios par table

# Table 1

Un territoire « ligérien »	
Un territoire « capitale »	
Un territoire « de proximités »	
Un territoire « sensible »	

## Table 2

Un territoire « ligérien »	
Un territoire « capitale »	
Un territoire « de proximités »	
Un territoire « sensible »	

## Table 3

Un territoire « ligérien »	
Un territoire « capitale »	
Un territoire « de proximités »	
Un territoire « sensible »	



## Table 4

Un territoire « ligérien »	
Un territoire « capitale »	
Un territoire « de proximités »	
Un territoire « sensible »	

## Table 5

Un territoire « ligérien »	
Un territoire « capitale »	
Un territoire « de proximités »	
Un territoire « sensible »	

## Table 6

Un territoire « ligérien »	
Un territoire « capitale »	
Un territoire « de proximités »	
Un territoire « sensible »	

## Vote à main levée

- **Table 1 :**
- **Table 2 :**
- **Table 3 :**
- **Table 4 :**
- **Table 5 :**
- **Table 6 :**

# Les perspectives

## 3 pistes de prospectives pour le territoire

### **Prospective 1 : des richesses à préserver**

Le territoire du SIAB regorge de richesses patrimoniales et naturelles à protéger. L'agriculture très présente et de plus en plus menacée (étalement urbain, disparition de l'élevage...) est valorisée. Un équilibre est trouvé entre développement urbain et protection des espaces agricoles et naturels qui privilégie la relance du développement maîtrisé de l'agglomération centrale.

### **Prospective 2 : une attractivité et un dynamisme à renforcer**

Le territoire du SIAB présente des atouts indéniables pour développer le tourisme autour du Val de Loire UNESCO, des châteaux de la Loire... En s'appuyant sur cet axe de valorisation, c'est tout un développement économique durable, responsable et volontariste qui doit se mettre en place dans l'agglomération centrale afin de permettre attractivité et préservation des atouts.

### **Prospective 3 : un potentiel important pour s'affirmer entre Orléans et Tours**

Le territoire du SIAB est structuré le long de l'axe ligérien mais il existe un potentiel de développement dans les autres secteurs du SCoT, permettant au SIAB de rayonner sur l'ensemble du département grâce à un poids de population plus important. Le développement d'équipements de grande envergure dans l'agglomération centrale et la création de véritables pôles relais renforceront ce territoire afin qu'il puisse s'affirmer à l'échelle de la région.

# Prospective 1 : des richesses à préserver

9 600 logements supplémentaires  
soit 458 logements/an

Des pressions sur l'environnement  
maîtrisées

540 ha urbanisés pour des  
densités équivalentes à la  
période 2000-2008, mais qui  
doivent être limités par des  
densités renforcée

Une tendance qui s'appuie sur  
l'un des scénarios d'évolution  
démographique du  
département du Loir-et-Cher

**+ 5 000  
habitants**

Pour la période SCoT (2010-2030), une  
évolution démographique moitié moins  
rapide que celle observée entre 1990 et 2009

Du fait du vieillissement de la population la mise en place d'une offre  
d'équipements de services et de logements adaptée (foyers seniors,  
EHPAD, logements équipés...) est prioritaire. L'INSEE prévoit qu'1/3 de la  
population du Loir et Cher aura plus de 60 ans en 2030 (+10% par rapport à  
2009) soit + 9 600 personnes de cette catégorie dans le SIAB entre 2009 et  
2030.

# Prospective 1 : des richesses à préserver

9 600 logements supplémentaires  
soit 458 logements/an

Des pressions sur l'environnement  
maîtrisées

540 ha urbanisés pour des  
densités équivalentes à la  
période 2000-2008, mais qui  
doivent être limités par des  
densités renforcées

Une tendance qui s'appuie sur  
l'un des scénarios d'évolution  
démographique du  
département du Loir-et-Cher

**+ 5 000  
habitants**

Pour la période SCoT (2010-2030), une  
évolution démographique moitié moins  
rapide que celle observée entre 1990 et 2009

Du fait du vieillissement de la population la mise en place d'une offre  
d'équipements de services et de logements adaptée (foyers seniors,  
EHPAD, logements équipés...) est prioritaire. L'INSEE prévoit qu'1/3 de la  
population du Loir et Cher aura plus de 60 ans en 2030 (+10% par rapport à  
2009) soit + 9 600 personnes de cette catégorie dans le SIAB entre 2009 et  
2030.



# Prospective 2 : une attractivité et un dynamisme à renforcer

12 011 logements supplémentaires  
soit 572 logements/an

675 ha urbanisés pour des densités équivalentes à la période 2000-2008, mais qui doivent être limités par des densités renforcées

Interdire le développement urbain dans les zones de risques et limiter les risques sur les populations qui y sont déjà soumises.

**+ 10 000  
habitants**

Une tendance qui s'appuie sur le scénario d'évolution démographique de la région Centre

Une évolution démographique entre 2010 et 2030 équivalente à celle de la période 1990-2009 (hypothèse tendancielle ou « fil de l'eau »)

Du fait du vieillissement de la population la mise en place d'une offre d'équipements de services et de logements adaptés (foyers seniors, EHPAD, logements équipés...) est prioritaire. L'INSEE prévoit qu'1/3 de la population du Loir et Cher ait plus de 60 ans en 2030 (+10% par rapport à 2009) soit + 11 100 personnes de cette catégorie dans le SIAB entre 2009 et 2030.

# Prospective 3 : un potentiel important pour s'affirmer entre Orléans et Tours

14 410 logements supplémentaires  
soit 686 logements/an

810 ha urbanisés pour des densités équivalentes à la période 2000-2008, mais qui doivent être limités par des densités optimisées

Interdire le développement urbain dans les zones de risques et limiter les risques sur les populations qui y sont déjà soumises.

**+ 15 000  
habitants**

Des impacts sur les ressources et l'environnement importants qui devront être limités par des mesures compensatoires ambitieuses

Une évolution démographique importante entre 2010 et 2030 mais possible par une relance de la construction neuve et le renforcement de l'attractivité

Du fait du vieillissement de la population la mise en place d'une offre d'équipements de services et de logements adaptée (foyers seniors, EHPAD, logements équipés...) est prioritaire. L'INSEE prévoit qu'1/3 de la population du Loir et Cher ait plus de 60 ans en 2030 (+10% par rapport à 2009) soit + 12 600 personnes de cette catégorie dans le SIAB entre 2009 et 2030.

# Le vote autour d'un verre